

Décision portant recevabilité des candidatures en vue du renouvellement des représentants des personnels du conseil du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement des représentants des personnels du conseil du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux du 29 septembre 2022 ;

Considérant les candidatures déposées ;

Le président de l'Université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre des scrutins du 13 au 15 décembre 2022 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein du conseil du collège des écoles doctorales, sont déclarées recevables les candidatures annexées à la présente décision, classées par instance.

Article 2. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'université. Cette décision sera également publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 02 décembre 2022
Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation,
Julien ROPIQUET
Directeur des affaires juridiques



ANNEXE 1

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

Collège A – Domaine 1

Aucune candidature déposée. Scrutin infructueux.

ANNEXE 2

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

Collège A – Domaine 2

1 liste recevable déposée.

Conseil des Ecoles Doctorales

Collège A – Domaine 2

1 siège	Collège A, domaine 2			
	<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Titulaire	Madame	GERMAIN		VERONIQUE
Suppléant	Madame	BOUZIER-SORE		ANNE-KARINE

ANNEXE 3

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

Collège A – Domaine 3

1 liste recevable déposée.

Conseil des Ecoles Doctorales

Collège A – Domaine 3

1 siège	Pour une meilleure prise en compte de l'interdisciplinarité et de la diversité dans les études doctorales			
	<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Titulaire	Monsieur	BECQUET		RENAUD
Suppléant	Monsieur	ROUGIER		ERIC

ANNEXE 4

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

Collège B – BIATSS

1 liste recevable déposée.

Conseil des Ecoles Doctorales

Collège B – BIATSS

1 siège	BIATSS 2022			
	<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Titulaire	Madame	MICHEL	FERRARI	KARINE-BERANGERE
Titulaire	Madame	BORDAS		ISABELLE
Suppléante	Madame	DAUDE		VIRGINIE
Suppléante	Madame	COUDOUY	MICHELOT	CELINE